



Démission lors congé maternité pour Cdi

Par Petitbebe93

Bonjour à toutes et à tous !

J'espère que je post ma question au bonne endroit.

Ma conjointe est dans la fonction publique hospitalière depuis 2 ans en tant que contractuel en Cdd. Là, durant son congé maternité (l'heureux évènement est né), on lui propose un Cdi dans le secteur privé.

Elle s'inquiète car elle ne sait pas comment ce passe une démission et un préavis dans le public dans cette situation.

Quelqu'un pourrait nous donner des réponses ?

Merci à vous par avance,

Par kang74

Bonjour

Elle doit directement voir avec son administration .

Elle doit demander la durée de son préavis, et voir aussi la pose de ses congés (qui décale la fin de préavis et qui doivent être pris)

L'administration doit aussi avoir connaissance du poste pour lequel elle veut partir .

Il n'y a pas de dispense de préavis prévu : elle doit l'effectuer .

Le congé maternité suspend donc la durée de préavis qui ne peut commencer qu'à la fin de celui ci .